MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° DEC2025-182

Autorisant à déposer un dossier pour solliciter un financement dans le cadre de l'appel à projets – Fonds hydraulique agricole 2025

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU le récépissé de déclaration n°91-2022-00020 au titre de la loi sur l'eau préalable à la création d'un forage d'irrigation sur la Commune de Marcoussis délivré le 4 novembre 2022 ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir les exploitations agricoles présentes et/ou souhaitant s'installer sur le territoire communal ;

CONSIDERANT le besoin de réaliser un projet d'irrigation plus efficient afin de s'adapter aux dérèglements climatiques tout en intégrant les enjeux de sobriété et de protection de la ressource en eau ;

CONSIDERANT l'ouverture, en août 2025 par la DRIAAF Ile de de France, d'un appel à projets Fonds hydrauliques 2025 portant sur les infrastructures hydrauliques agricole d'irrigation ;

CONSIDERANT que le projet de la commune répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet susmentionné ;

CONSIDERANT la volonté de solliciter une demande de financement la plus élevée possible ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
De répondre à l'appel à projet « Fonds hydraulique agricole 2025 » lancé par la DRIAAF Ile de le France le 12/08/2025 afin d'obtenir un financement, le plus élevé possible, pour l'installation d'un forage hydraulique agricole sur un terrain communal cadastrée AD-39.

ARTICLE 2
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait à Marcoussis, le 11/09/2025

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250911-DEC2025-182-AU
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025